



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 27 septembre 2023

Date de Convocation
15.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la Commune de LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
15.09.2023

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. GONÇALVES Manuel (procuration à M. MONTAGNÉ François,
MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre),
MATHIEU Francis (procuration à Mme MADAULE Christiane).

Présent(e)s : 13
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-016

**Objet : Marché de travaux « Vente en Gros à la Commune de SAINT-SALVY-DE-LA-BALME »
- LOT 2 : Ouvrages et Équipements - Avenant 1 travaux supplémentaires d'accès Route
Départementale.**

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Comité Syndical le programme de travaux concernant la Vente d'Eau en Gros à la Commune de SAINT-SALVY-DE-LA-BALME, en vue de l'abandon de l'usine d'eau potable et du captage de LA PROVINQUIÈRE, appartenant à la Commune de SAINT-SALVY-DE-LA-BALME. Cette opération a fait l'objet d'une consultation et d'une attribution, définies par la Délibération N° 2022-021 du 24 novembre 2022.

Pour rappel, le marché de travaux a été attribué à :

- LOT 1 : Canalisations et Accessoires – Groupement d'Entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ROSSI FRÈRES.
- LOT 2 : Ouvrages et Équipements : Ouvrages et Équipement – BOUSQUET BTP

Le LOT 2 a fait l'objet de deux dépôts de permis de construire pour de FIALESUCH et NOAILHAC.

Concernant le réservoir de FIALESUCH, le permis de construire à fait l'objet de réserves concernant l'accès, depuis la Route Départementale. Suite à de nombreux échanges, l'accès au réservoir à fait l'objet d'une dérogation par Monsieur le Président du Département du TARN, afin d'autoriser ce dernier. Cependant, les services du Département ont demandé, la réalisation d'un abattage d'arbres et d'élagage, afin d'améliorer la visibilité, ainsi que, la mise en place d'une signalisation permanente et temporaire, le temps des travaux. L'ensemble de ces travaux, a conduit également, à revoir le positionnement de certains réseaux.

L'impact financier de ses aménagements, est repris dans le tableau ci-dessous :

Prestations	Impact financier
Débroussaillage et abattage des arbres à l'entrée de la parcelle	+ 2 500,00 €HT
Protection du talus avec la mise en œuvre d'un enrochement	+ 4 725,00 €HT
Modification de l'équipement hydraulique extérieur pour le SMAEP du PAS DES BÊTES	+ 27 462,00 €HT
Moins-value aux prix H1/H2 et H3 sur l'hydraulique du PAS DES BÊTES	-18 330,00 €HT
Débroussaillage des arbres le long de la Route Départementale	+ 3 650,00 €HT
Mise en place d'une signalisation temporaire avec alternat en place sur les horaires de chantier et mise en place d'une signalisation permanente suivant les préconisations du Conseil Départemental du TARN	+ 9 950,00 €HT
TOTAL	29 957,00 €HT

Il est proposé la réalisation d'un avenant N° 1 de 29 957,00 €HT pour le LOT N°2. Ainsi, le montant du marché du LOT 2 est porté de 699 292,89 €HT à 729 249,89 €HT, soit un impact financier de 4,28 %.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Approuve la plus-value financière de 29 957,00 €HT pour le LOT N° 2.
- Approuve l'Avenant N° 1 du LOT 2 : OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS, portant le montant du marché du LOT N° 2 comme suit :
 - **Montant du marché public avant avenant :**
 - Montant en € HT : 699 292,89 € HT, soit 839 151,47 € TTC
 - **Montant du marché public suite au présent avenant :**
 - Montant en € HT : 729 249,89 € HT, soit 875 099,87 € TTC, Impact financier introduit par l'avenant : 4,28 %

Autorise Monsieur le Président à signer l'Avenant N° 1 ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

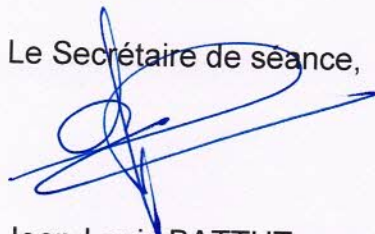
Publié le

ID : 081-258100551-20230927-2023016-DE

S²LO

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,

Vincent COLOM

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 28/09/2023.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 081-258100551-20230927-2023016-DE



[Faint handwritten signature and illegible text]